

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 12 MARS 1898

SOMMAIRE

TEXTE.—Jeanne d'Arc devant ses juges, par Firmin Picard.—M. Heath, par Chs-A. Gauvreau, M. P.—Les députés libéraux de Québec en 1883, par F.-L. Desaulniers.—Petite poste en famille.—Poésie : Les voix célestes, par Dr J.-N. Legault.—Nouvelle : La Saint-Hubert, (avec gravures), par Jules Lanos.—Mœurs et coutumes.—Cartes de visite pas banales.—Poésie : Sonnet d'or, par Emil Nelligan.—Nouvelle canadienne : La ceinture de mon oncle, par Louis Fréchette.—Galerie de nos hommes illustres en caricatures.—Poésie : Nos illusions, par B.-H. Séguin.—Causerie, par Gilberte.—Beaux-Arts : Réverie, par F. Picard.—Ecole littéraire.—Description des gravures de mode.—Salle de Gymnase.—L'art culinaire.—Jeux et amusements.—Feuilleton : Les deux Gosses.—Théâtres.—Choses et autres.

GRAVURES.—Beaux-Arts : Réverie.—Portraits des députés libéraux de Québec en 1883.—Nos hommes politiques en caricature : Son Honneur le maire Préfontaine.—Jeanne d'Arc devant ses juges à Rouen, le 21 février 1431 (double page).—Toilettes pour enfants.—Devinette.—Gravure du feuilleton.

A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélateurs du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.

JEANNE D'ARC DEVANT SES JUGES

(Voir gravure)

Charles VI, le Bien-Aimé, avait perdu la raison : nos lecteurs connaissent le récit terrifiant de l'aventure qui amena cette folie.

Sous son règne, à la fin, les Anglais, profitant du déclinement du royaume par les *Bourguignons* et les *Armagnacs*, se rendirent maîtres de presque toute la France, et, après leur victoire d'Azincourt (Pas-de-Calais) forcèrent la France à signer le désastreux traité de Troyes, en 1420, reconnaissant comme souverain de France, Henri V, roi d'Angleterre.

Epoque de honte, de deuil, de sang partout !

Charles VII, en 1422, avait succédé à son père, Charles VI.

D'une indolence sans exemple, il ne rêvait que fêtes et plaisirs, demeurant dans une coupable inactivité bien faite pour amener le désespoir dans toute la France.

Mais Dieu veillait.

Il préparait un enfant, là-bas, au fond de la grande province de l'Est, lui montrant la "grande pitié" qui régnait au royaume au Marie.

Un enfant... et pour mettre le comble à la divinité de son miracle, il prenait cet enfant où nul n'eût osé songer à la soupçonner : c'était une petite fille, c'était la fille d'un homme sans nom, sans histoire.

Il envoya vers cette timide fleur de nos champs—

car la Lorraine est le berceau de ma famille—des habitants du séjour des élus : sainte Marguerite et d'autres, qui lui ordonnèrent de chasser l'Anglais, de délivrer le royaume, de faire sacrer le roi à Reims.

Une enfant, une toute jeune fille !...

Est-ce croyable ?

Mais nous avons, nous, catholiques, la sublime folie de la Croix—cet acte de la sagesse de celui qui est seul Dieu !... Quoi d'étonnant que nous ayons aussi la sublime folie du patriotisme ?

Oh ! comme cela repose des Dreyfus et des Zola !

* * *

Jeanne, à force de prières, de supplications, obtint enfin du capitaine de Vaucouleurs (Meuse), Robert de Beaudricourt, d'être conduite au roi.

Celui-ci, alors à Chinon (Indre-et-Loire), s'était habillé comme les seigneurs de la Cour, et se tenait caché au plus épais d'un groupe. L'un des seigneurs reçut Jeanne, comme s'il eût été le roi :

—Retirez-vous, lui dit-elle, que j'aie à mon roi : car vous n'êtes pas le roi.

Et perçant les rangs étonnés, elle s'arrêta devant Charles VII, fléchit le genou devant lui, et lui dit sa mission. Elle lui dit aussi, à l'oreille, une prière qu'il avait composée lui-même, qu'il récitait chaque soir, et que seul, il connaissait.

Suivant son caractère indécis, le roi chercha quelques jours encore à temporiser.

On était en 1429 : les Anglais cernaient Orléans, il fallait se hâter, ou la ville allait tomber, à son tour, aux mains des habits rouges.

Jeanne fut mise à la tête d'une petite troupe, avec Poton de Xaintrailles, La Hire et autres célèbres capitaines, culbuta l'Anglais, délivra Orléans. Tout fuyait devant elle !

* * *

Après maint combat, mainte victoire, la Vierge de Lorraine, notre douce Jeanne d'Arc, avait résolu de déposer son épée. Le roi était sacré : elle n'avait plus rien à faire. Ses voix ne lui avaient rien ordonné de plus.

Charles VII la supplia si bellement, que la gracieuse héroïne ne put lui résister. Après une courte série de succès et de légers revers, elle fut trahie et livrée aux Anglais, à Compiègne.

Un simulacre de tribunal d'inquisition fut institué à Rouen, par l'ambitieux Cauchon, évêque de Beauvais.

Henri de Beaufort, frère du roi Henri IV d'Angleterre et oncle du roi Henri VI, régnant à l'époque de notre récit, Henri de Beaufort, cardinal anglais, avait, lui aussi, décidé la mort de l'enfant ; il fut un des juges qui la condamnèrent.

Le 21 février 1431, on amena, dans un grand déploiement de troupes, l'enfant désarmée, inoffensive, seule : tout, les Anglais, l'évêque, les prêtres choisis par ce sinistre personnage, tout était contre elle, tous avaient juré sa mort.

Elle arrive au milieu du plus sévère appareil.

Sur son trône, l'évêque, mitre en tête, se penche anxieux vers celle qui a brisé les armes des Anglais, rompu leur puissance ; un regard de haine pour la colombe devant laquelle ont fondu les hordes sanguiinaires de Bedford, sous le souffle de laquelle est tombée la valeur guerrière des Talbot et des Suffolk !

L'évêque commence cet interrogatoire qui restera son éternelle honte, et qui soulèvera de dégoût les cœurs bien nés jusqu'à la fin des temps :

—Prêtez serment, sur les Évangiles, de dire toute la vérité sur tout ce en quoi vous serez interrogée.

—Je ne sais de quoi vous me voulez interroger, répond Jeanne. Peut-être me demanderez-vous des choses que je ne vous dirai pas.

—Direz-vous la vérité sur toutes les choses qui vous seront demandées touchant la foi ?

—Sur mon père, sur ma mère, sur tout ce que j'ai fait depuis que j'ai pris le chemin de France, oui, je jurerais. Mais non sur les révélations que j'ai eues, et dont je n'ai parlé qu'à mon roi. De ceci, je ne dirai rien, dût-on me couper la langue ! Mon conseil (ses voix) m'a défendu d'en rien dire à personne. Au reste,

avant huit jours, je saurai bien si je dois la révéler (la vérité).

Des cris, un grand tumulte, accueillent ces réponses. Jeanne est impassible.

L'orage gronde autour d'elle : elle ne s'émeut de rien. On l'injurie, on voudrait se jeter sur elle : elle est là, faible, désarmée, enchaînée comme un malfaiteur. Les yeux au ciel, elle y puise un courage indomptable.

L'évêque redouble d'instances, se fait pressant, insinuant. Il excipe de son pouvoir épiscopal, il prie, il menace : Jeanne reste d'un calme admirable, et maintient sa réserve.

Les genoux en terre, les deux mains sur l'Évangile, elle jure de dire, autant qu'elle le pourra, la vérité, mais seulement sur les choses dont elle serait requise sur la foi.

Exaspéré, l'évêque poursuit :

—Quel est le lieu de votre naissance ?

—Domremy, qui fait un avec Greux. C'est à Greux qu'est la première église.

—Comment se nomment votre père et votre mère ?

—Mon père a nom Jacques d'Arc, ma mère Isabelle.

—Où avez-vous été baptisée ?

—A Domremy.

Elle répond à la question touchant son parrain et sa marraine. Elle dit son âge : elle n'avait que dix-neuf ans !

L'évêque lui ayant demandé ce qu'elle savait :

—J'ai appris, de ma mère, le *Notre Père* ; *Je vous salue, Marie* ; *Je crois en Dieu* ; c'est de ma mère que je tiens ma croyance.

—Dites le *Notre Père* ?

—Je vous le dirai si vous voulez m'entendre en confession.

Réponse vraiment dictée par Dieu, on en conviendra ! Jeanne, qui refuse de reconnaître des juges dans ceux qui la pressent de questions subtiles, leur propose le *tribunal de Dieu*. Son conseil (ses saintes) savait que l'évêque—bientôt suspendu—ne pourrait se trouver digne d'entendre la confession de la douce martyre !

—Mais à des prêtres français que je vous désignerais, diriez-vous, en français, le *Notre Père* ?

—Oui, s'ils m'entendent en confession.

Pour l'intelligence de nos lecteurs, nous dirons que devant les tribunaux pour hérésie, l'accusé devait réciter cette prière. Or, Jeanne avait dit qu'elle n'était pas hérétique, ayant prouvé sa communion avec Rome.

Telle fut cette séance, la première du long et douloureux procès de la sainte héroïne ; séance terrible par l'explosion des sentiments de haine, de méchanceté, de cruauté, qui y retentit.

Que nos bienveillants lecteurs se reportent, par la pensée, aux tourments de nos pauvres frères martyrs d'Acadie : ils auront une idée de la lâcheté des hyènes rouges autour d'une proie sans défense.

Qu'il me soit permis d'exprimer publiquement à MM. Cadieux et Derome, libraires rue Notre-Dame, toute ma vive gratitude pour leur noble bonté. Nous n'avons pas de bibliothèque publique ici—ce qui est une honte pour Montréal et son conseil municipal :—MM. Cadieux et Derome me permettent de fouiller dans leur librairie—la plus belle, la plus complète des bibliothèques de ce genre au Canada.

* * *

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs, surtout à nos aimables lectrices, que la France est décidée à porter une loi décrétant fête d'obligation pour tout le pays, le deuxième dimanche de mai, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans. Sur la place publique de Rouen où notre invincible et gracieuse petite sainte fut brûlée, la République fera ériger un monument à la douce héroïne, avec cette inscription :

A JEANNE D'ARC

LA FRANCE RECONNAISSANTE

